

# Publifin : on ne rembourse pas encore

**Les anciens membres des comités de secteur de Publifin ont reçu leur convention de remboursement. Aucun ne payera sans discuter.**

● **Alain WOLWERTZ**

**O**n leur a demandé de rembourser un peu plus 280 000 euros et certains pensaient que cela aurait été soldé hier.

Les membres des comités de secteur de Publifin, pointés du doigt au travers de la commission d'enquête du Parlement wallon pour avoir brossé des réunions (tout en percevant un confortable revenu mensuel forfaitaire pour celles-ci) sont sous pression depuis des mois.

Fin octobre, poussé dans le dos par la pression politique, populaire et médiatique, le conseil d'administration de Publifin avait fait savoir qu'il souhaitait que les premiers remboursements volontaires se réalisent avant la fin de l'année 2017. On y est presque mais l'intercommunale attend toujours de revoir la couleur de ces « *sommes indûment perçues* », pour reprendre les termes du rapport de la commission parlementaire. Une formulation qui laissait une certaine marge de manœuvre (voir ci-contre) pour moduler les dispositions de ce remboursement. Ce que, le 27 octobre dernier, a fait le CA de Publifin (avec les trois partis concernés, PS, MR,

cdH, en coulisses) en optant pour un système au prorata des absences aux réunions.

D'où ce montant de seulement 280 000 € sur un total de 1 038 000 € perçus par les 27 membres. Une convention précisant ce qu'ils doivent rembourser a donc été proposée à chacun. Excepté sept d'entre eux qui avaient déjà remboursé de leur propre initiative.

**Rembourser ?  
Non ou oui mais...**

Mais si le 15 décembre a été cité ces derniers jours comme date ultime pour payer, il s'agissait en réalité de la deadline à laquelle les ex-membres des comités de secteur devaient se prononcer sur cette convention.

Résultat ? Ils ne remboursent pas encore. Car s'ils ont bien reçu leur convention et savent donc ce qu'ils doivent rembourser, ils ne se sont pas vraiment rués sur le terminal Bancontact de l'intercommunale...

La plupart des anciens membres se sont d'ailleurs fait accompagner d'un avocat afin d'examiner les termes de la convention sous l'angle juridique, nous dit-on chez Publifin. Dans le but de contester le remboursement ?

Pour certains, c'est clairement dit. Le PS Serge Manzato (on lui réclame 41 000 €) n'a ainsi pas changé d'avis : on s'acharne sur Publifin alors que d'autres fonctionnent encore de la même manière. « *Alors soit c'est illégal pour moi comme pour les autres, soit c'est légal pour moi comme pour les autres.* » C'est à la justice de le

dire, estime-t-il.

D'autres, comme le cdH Raphaël Amieva, se disent prêts à rembourser, mais pas selon les termes de la convention qui leur a été soumise. Là aussi cela se discutera via avocats. D'autres enfin, auraient demandé un étalement de leur remboursement. Et ça aussi il faut l'analyser.

Bref rembourser, c'est non ou oui, mais pas tout et pas maintenant... ■

**Le rapport est-il assez précis ?**

Est-ce que l'intercommunale Publifin dispose d'une certaine marge pour définir le montant à rembourser (et par qui) ? Si on en croit le rapport final de la commission d'enquête parlementaire boudé en juillet dernier, oui, il y a de la marge. On ne dit pas vraiment que l'intégralité de la somme doit être remboursée (on évoque en effet « *une prestation suffisante* » sujette à interprétation). « *La commission d'enquête estime que les sommes versées aux présidents et membres des comités de secteur sans qu'une présence et une prestation suffisante n'aient été accomplies en contrepartie ont été illégitimement perçues et doivent faire l'objet d'un remboursement* ». La commission engage le CA de Publifin « *à organiser le remboursement volontaire par les membres des comités de secteur des sommes indûment perçues et en cas de refus d'un ou plusieurs membres, de saisir le juge compétent* ». **P.S.**

# « Le contribuable paie 70 % »

## ● Pascale SERRET

Le député écolo Stéphane Hazée a entendu en commission la ministre de tutelle Valérie De Bue, quand elle a confirmé le montant du remboursement attendu par le groupe Publifin, de la part des membres des comités de secteur : 282 982 €.

L'ancien membre de la commission d'enquête parlementaire fait un calcul assez simple : dès le moment où le montant net des rémunérations perçues dépasse le million (1,038 million €), le remboursement de 282 982 € ne représenterait même pas 30 % du total.

« Ce qui signifie que plus de 70 % de la somme est à charge du contribuable », en déduit-il.

**« Ce n'est pas seulement un problème de présence »**

Pourquoi ne pas exiger le retour du montant intégral ? Parce que l'intercommunale tient compte de la présence ou non des membres de comités de secteur aux quelques réunions convoquées. « En soi, c'est un critère utile. Mais ce n'est pas qu'un problème de présence. En ne retenant que ça, on laisse de côté le fait qu'on avait affaire à des mandats fictifs, que ces comités ne servaient à rien, que les rémunérations étaient antis-tatutaires et revêtaient un caractère illégal », ajoute le député écolo.

« Des personnes ne doivent même rien rembourser du tout parce qu'ils ont assisté à toutes les réunions, même s'il n'y en a eu que deux dans l'année », insiste Stéphane Hazée.

Il interroge donc par écrit la ministre Valérie De Bue : « Quels sont les critères pour définir le remboursement ? Qui doit rembourser quoi ? »

## Ne pas oublier le management

« Et les partis ? » interroge l'écolo. En effet, selon lui, les partis politiques (du moins leur QG liégeois) devraient eux aussi se sentir concernés par ce remboursement. « Après tout, qui a mis en place les comités de secteur ? Ils doivent se porter caution solidaire », pour ceux qui ne sont pas en mesure de rembourser.

Enfin, Stéphane Hazée rappelle qu'on ne sait rien encore du remboursement « des sommes illégalement perçues par le management de Nethys. Et elles sont plus importantes encore. Ce sont des rémunérations exorbitantes », souligne-t-il.

Sa question écrite à la ministre des Pouvoirs locaux porte donc aussi sur ce volet « management », également pointé dans le rapport de la commission d'enquête parlementaire. ■